

Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Projet d'abrogation d'alignements au droit du 29 quai de Grenelle,
sur le côté pair de la rue du Docteur Finlay entre le quai de Grenelle
et la rue Émeriau et sur la totalité du côté impair de la rue du
Docteur Finlay à Paris 15e**



Par arrêté municipal du 28 juillet 2021, Madame la Maire de Paris
ouvre une enquête publique à la Mairie du 15e arrondissement, 31 rue Péclet 75015 PARIS

du mercredi 22 septembre au mercredi 06 octobre 2021 inclus,

sur le projet d'abrogation d'alignements au droit du 29 quai de Grenelle, sur le côté pair de la rue du Docteur Finlay
entre le quai de Grenelle et la rue Émeriau et sur la totalité du côté impair de la rue du Docteur Finlay à Paris 15e.

Monsieur Claude BURLAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 15e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en
prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête papier du lundi au
vendredi de 8 heures 30 à 17 heures (bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier d'enquête sera également mis à disposition sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique
suivante : <http://alignement-29quaidegrenelle.enquetepublique.net>.

Il sera en outre consultable sur le site www.paris.fr, rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations ».

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la
mairie du 15e arrondissement les jours et heures suivants :
le mercredi 22 septembre 2021 de 10 heures à 12 heures,
le jeudi 30 septembre 2021 de 15 heures à 17 heures,
le mercredi 06 octobre 2021 de 15 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au
commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 15e arrondissement ou déposées par voie électronique sur le
registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée. Elles seront
annexées au registre d'enquête papier.